

Procédure de délivrance des autorisations d'importation des produits alimentaires et phytosanitaires

Qui ?

L'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire (AGASA) est chargée de l'instruction et de la délivrance des autorisations d'importation des produits soumis au contrôle sanitaire et phytosanitaire, conformément à ses missions de protection de la santé des consommateurs et de surveillance de la sécurité alimentaire.

Pourquoi ?

La délivrance des autorisations d'importation vise à garantir que les produits introduits sur le territoire national respectent les exigences sanitaires et réglementaires en vigueur. Cette procédure permet notamment de :

- contrôler la conformité des produits avant leur entrée sur le marché gabonais ;
- prévenir les risques sanitaires liés aux produits importés ;
- assurer la traçabilité des importations ;
- protéger les consommateurs et l'environnement.

Comment ?

L'opérateur économique introduit une demande d'autorisation d'importation auprès de l'AGASA accompagnée des documents requis.

La procédure comprend plusieurs étapes :

1. Réception et enregistrement de la demande ;
2. Contrôle administratif et documentaire du dossier ;
3. Évaluation de la conformité des documents fournis ;
4. Examen technique du dossier par les services compétents ;
5. Élaboration et validation de l'autorisation d'importation ;
6. Enregistrement et archivage du dossier.

En cas de non-conformité, le dossier peut être retourné au demandeur pour complément ou correction.

Quand ?

La demande d'autorisation d'importation doit être effectuée avant toute opération d'importation des produits concernés, afin de permettre leur évaluation et leur validation préalable par les services compétents de l'AGASA.

Engagement de l'AGASA

À travers cette procédure, l'AGASA œuvre pour un meilleur contrôle des produits entrant sur le territoire national et contribue à garantir une alimentation sûre et de qualité pour tous.

1. Autorisation d'importation des produits et denrées alimentaires

Dossier documentaire :

- Formulaire de demande d'AI (Autorisation d'Importation) ;
- Dossier d'importation ;
- Documents justificatifs liés aux produits importés ;
- Documents administratifs et techniques permettant le contrôle de conformité ;
- Autorisation d'importation délivrée ;
- Bordereau / document de classement du dossier.

2. Autorisation d'importation des produits phytosanitaires

Dossier documentaire :

- Tableau d'enregistrement ;
- Formulaire de demande d'autorisation d'importation des produits phytosanitaires ;
- Autorisation délivrée ;
- Annexe(s) technique(s) ;
- Copie du document d'autorisation ;
- Copie du dossier d'importation ;
- Documents associés au produit importé.

3. Autorisation des avis techniques et autorisation de reconditionnement

Dossier documentaire :

- Formulaire de demande d'avis technique ;
- Formulaire de demande d'autorisation ;
- Documents techniques liés au produit ;
- Cahier des charges / éléments techniques du produit ;
- Avis technique délivré ;
- Autorisation de reconditionnement ;
- Courrier ou document de notification ;
- Dossier classé et archivé.